Correspondance

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **1 (1872)**

Heft 5

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

CORRESPONDANCE.

Des bords de la Broye, 19 avril.

Monsieur le Rédacteur,

Si vous lisez l'*Educateur,* vous avez dû remarquer la correspondance fribourgeoise que renfermait le dernier numéro de cette publication. Le correspondant s'apitoie sur le sort réservé aux infortunés instituteurs qui ne font point partie de la nouvelle association pédagogique. « D'une main, s'écrie-t-il, on leur présente l'acte d'adhésion, et de l'autre on leur montre la porte.... L'esprit rétrograde est devenu dans notre canton une véritable contagion! » — Quel bourdes et quel pathos on fait avaler à ces chers confédérés!

La société romande ne peut plus dissimuler le dépit que lui cause la fondation de notre association et la création du *Bulletin.* Sa colère et son fiel se répandent à flots dans le *Confédéré* par la plume de M. D. (qui a la modestie de s'appeler lui-même l'*illustre patriote,* ouf!), cette rage s'est déversée dans l'*Educateur* et dans la *Gazette du Valais* par la plume de M. Gavard. Nous n'avons plus été que des *rétrogrades,* des *réactionnaires,* des *crétins,* du jour où nous n'avons plus consenti à salarier M. Daguet pour les insultes continuelles et les calomnies odieuses qu'il jetait à notre religion et à notre canton.

En parlant du nouveau directeur de l'instruction publique, le correspondant ajoute : « Il ne se prêtera pas à propos de chaque nomination d'instituteur, à des menées du genre de celle qui a eu lieu lors de la dernière nomination de surveillant à l'école normale d'Hauterive. » — Il est regrettable, Monsieur le Rédacteur, que votre position ne vous permette pas d'apprendre toute la vérité sur cette nomination et de nous dire de *quel côté* venaient les menées et les intrigues.

Encore un mot au véridique correspondant de l'*Educateur.* Voudrait-il nous apprendre les motifs vrais qui ont provoqué le départ d'un des maitres de l'Orphelinat de Fribourg, lequel se montre l'un des plus zélés tenants de la Société romande et de ses compères?

Dans une prétendue lettre rectificative adressée à la *Gazette du Valais,* M. Gavard, régent de Carouge et vice-président de la société romande, célèbre sur un ton héroïque le bonheur des instituteurs qui jouissent comme lui de lal iberté de conscience, de pensée et de plusieurs autres que l'on ne nomme pas. Il verse des pleurs attendrissants sur nous autres, pauvres Fribourgeois. M. Gavard a bon cœur évidemment. Merci, confrère Gavard. C'est sans doute en vertu de l'une de ces libertés que tu te crois autorisé à nous couler, en style filandreux , de sottes insinuations. Oh! crois-moi, Gavard, garde tes larmes pour laver, s'il est possible, la tache de pétrole dont ton gouvernement vient de souiller ses annales en

proscrivant des instituteurs catholiques parce qu'ils ont le tort de porter un habit démodé et d'avoir fait des vœux!

A d'autres bientôt, Monsieur le Rédacteur.

En attendant, veuillez agréer, etc.

F., instituteur.

CHRONIQUE.

FRIBOURG. — Les travaux sur les questions à traiter pour l'assemblée générale de l'Association fribourgeoise d'éducation devront être remis à leur rapporteur respectif vers le milieu du mois de juin. C'est dans les premiers jours de juillet que l'assemblée doit avoir lieu. Dans notre prochain numéro, nous indiquerons les rapporteurs désignés.

— Les statuts révisés de la Caisse cantonale des instituteurs ont été approuvés par le Conseil d'Etat le 10 avril et doivent entrer en vigueur le 1er mai 1872.

Les principaux articles révisés ont été modifiés en vue de faciliter l'entrée dans l'association aux nouveaux membres et d'inspirer la confiance en cette utile et modeste institution qui possède 88,561 fr. 5 ct. de capitaux.

Il est à espérer que tous les instituteurs comprendront les avantages que leur offre cette association et qu'ils s'empresseront d'y entrer. Comme les statuts doivent être envoyés à tous les instituteurs, ils verront aux art. 6 et 7 les formalités qu'ils ont à remplir pour s'en faire recevoir.

Cette société aura son assemblée générale le 6 mai 1872, à 10 heures précises du matin, au bâtiment des Ecoles, près St-Nicolas, à Fribourg.

Tractanda :

1° Reddition des comptes de 1871;

2° Nomination de la commission examinatrice pour 1872;

3° Nomination du nouveau comité de 7 membres pris dans les différents districts.

Tous les sociétaires comprendront l'importance de l'ordre du jour de cette assemblée, aussi se feront-ils, nous l'espérons, un devoir d'y assister. Le jour a été mal choisi pour la plupart des instituteurs, mais ils peuvent prendre leurs mesures afin de pouvoir s'y rendre.

— Au moment de mettre sous presse, nous recevons la *Réponse de M. Charles aux attaques du Bund et de M. Manuel.* Comme cette brochure est envoyée à tous les instituteurs, nous croyons inutile d'en rendre compte.

SOLEURE. — Le professeur et chanoine Urs Remund est mort dernièrement à Soleure, dans un âge très-avancé. Depuis la réorganisation du collége de cette ville en 1830, le défunt a exercé l'enseignement jusqu'en 1860 avec un zèle digne d'éloges.

Fribourg. — Imprimerie rue de Romont, 67.